

**DEMANDE D'ACCÈS À UN DOSSIER DU DPCP**  
**SELON L'ARTICLE 119(1) L.S.J.P.A.**  
(Dossiers tenus en application de l'article 116 LSJPA)

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Nom, Prénom		Nom de l'organisme (s'il y a lieu)	
Adresse (numéro, rue, appartement/bureau, ville)		Prov./État	Code postal/Code ZIP Pays
Téléphone	Poste	Adresse courriel	

Les personnes suivantes qui souhaitent avoir accès aux dossiers selon l'article 119(1) LSJPA doivent remplir le formulaire et l'acheminer à l'adresse courriel suivante : [baj@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:baj@dpcp.gouv.qc.ca)

Veuillez cocher à quel titre vous faites la demande

- 1- Victime
- 2- Ministère de la justice Canada
- 3- Écoles et autres institutions (demandes autres que 125 (6) LSJPA)
- 4- Accusé ou son avocat (pour tout dossier tenu par le DPCP)
- 5- Autres personnes mentionnées à l'article 119(1)

---

2. IDENTIFICATION DU DOSSIER
<p>Si vous ne connaissez pas le numéro de dossier veuillez nous fournir les informations nous permettant de l'identifier (noms des parties, le nom de l'accusé, le numéro d'événement, nom du procureur au dossier, etc.) :</p> <p>Numéro de dossier de cour :</p>

## DEMANDE D'ACCÈS À UN DOSSIER DU DPCP

**SELON L'ARTICLE 119(1) L.S.J.P.A.**  
(Dossiers tenus en application de l'article 116 LSJPA )

### 3. IDENTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS OU DOCUMENTS DEMANDÉS

N.B. Le procureur fournira à la victime qui demande accès à un dossier tenu par le DPCP l'identité de l'adolescent (ceci inclut celle de ses parents ainsi que leurs coordonnées), le déroulement des procédures, si l'adolescent a fait l'objet d'une sanction extrajudiciaire et la nature de celle-ci.

Veillez indiquer les documents ou informations que vous souhaitez obtenir qui seraient en possession du DPCP et pour quels motifs vous souhaitez les obtenir :

### 4. CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS

Il est important que vous sachiez que si nous accédons à votre demande, les documents ou informations qui vous seront transmis sont de nature confidentielle.

Il est strictement interdit de transmettre toutes informations ou copie de ces documents à quiconque et de les utiliser dans toute autre instance judiciaire (article 129 LSJPA).

Vous vous exposez à des poursuites criminelles si vous contrenez à l'obligation mentionnée ci-haut (article 138 LSJPA).

**J'ai pris connaissance de la mise en garde et je m'engage à la respecter.**

### 5. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Aux fins d'identification, veuillez fournir une pièce d'identité valide avec photo, signature et preuve d'adresse (une photo envoyée par courriel est acceptée)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_